

Réunion des ministres de l'Éducation du G8 à Moscou les 1^{er} et 2 juin 2006

Les ministres de l'Éducation des pays du G8 se sont rencontrés à Moscou les 1^{er} et 2 juin 2006 pour réaffirmer leur foi dans l'importance, au XXI^e siècle, de la coopération dans le domaine de l'éducation, à tous les niveaux.

1. Le XXI^e siècle est marqué par la rapidité des changements économiques et sociaux, largement attribuables aux progrès scientifiques et technologiques. Dans le monde d'aujourd'hui, les connaissances en sciences, en sciences sociales et en sciences humaines et leur bonne application sont des atouts importants pour l'accomplissement personnel des individus, la cohésion sociale et le développement socio-économique, ainsi que pour l'amélioration de la compétitivité et le relèvement de la qualité de vie. Les ministres ont insisté sur l'importance de l'égalité d'accès à une éducation de qualité à tous les niveaux, et souligné que l'excellence et l'égalité devraient se renforcer mutuellement.

2. Les ministres ont affirmé leur engagement à contribuer à la création de sociétés novatrices en leur donnant des fondations solides – l'éducation et la formation – et en investissant des sommes importantes dans la recherche, les gens et les compétences. Ils se sont engagés à favoriser l'instauration de cadres politiques propices à l'innovation, à promouvoir la coopération entre les secteurs public et privé, à intensifier les échanges dans les domaines de la science et de la technologie et à continuer d'instituer des systèmes d'éducation permanente souples et efficaces.

3. Les ministres ont convenu de l'importance extrême que revêtent l'éducation, le perfectionnement professionnel et les idées nouvelles pour le développement humain, la croissance économique et la productivité des marchés. La création d'une société ouverte à tous repose fondamentalement sur l'éducation. L'éducation est à la base de la société civile, elle nourrit et enrichit les cultures, elle bâtit le respect et la compréhension de l'autre, et elle joue un rôle crucial en aidant chacun à s'adapter au changement. Les ministres se sont accordés à dire qu'en favorisant la cohésion sociale, la primauté du droit, la justice et l'engagement civique, l'éducation aide chacun à atteindre sa pleine mesure et à avoir sa place dans une société du savoir.

4. Les ministres ont reconnu que l'éducation est un bien public. De ce fait, le secteur privé peut jouer un rôle important dans la mise sur pied de systèmes d'éducation modernes, soumis à des cadres de politiques et de réglementation et à des cadres juridiques transparents et tenus de rendre compte. Ces cadres favorisent l'instauration de politiques propices et cohérentes qui protègent solidement les droits de propriété intellectuelle, ouvrent la voie à des mesures d'incitation à l'investissement et encouragent des politiques de réglementation favorables à l'innovation.

5. Les ministres ont réaffirmé leur engagement à améliorer tous les aspects d'une éducation de qualité. Ils ont souligné la nécessité de faire reposer les systèmes d'éducation de haute qualité sur des mécanismes de gouvernance souples et tenus de

rendre compte, qui répondent aux besoins de la société et de l'économie. L'amélioration de la qualité de l'éducation se traduit aussi par un meilleur usage des ressources publiques.

6. Les ministres ont souligné l'importance que revêtent les technologies de l'information et des communications (TIC) pour l'avancement d'une éducation de qualité. Ils ont réaffirmé leur volonté de promouvoir une utilisation plus efficace des TIC dans le domaine de l'éducation, conformément à la partie du Communiqué du Sommet d'Okinawa portant sur la société mondiale de l'information et conformément à l'Engagement de Tunis issu du Sommet mondial sur la société de l'information.

7. Les ministres ont souligné que l'enseignement supérieur professionnel, y compris la formation à l'université et dans d'autres établissements d'études supérieures, joue un rôle prépondérant dans les sociétés d'innovation. Il doit pouvoir s'adapter rapidement à l'évolution de la demande de la société et du marché du travail.

8. Les ministres ont reconnu que l'internationalisation de l'éducation est une réalité. Ils ont convenu de promouvoir une éducation novatrice transfrontière, dans le but d'améliorer la compréhension entre les pays, la transparence et la transférabilité des titres de compétence, et de resserrer la coopération en matière d'assurance de la qualité et de reconnaissance professionnelle.

9. Les ministres ont souligné l'importance de la mobilité internationale en éducation, que ce soit sous forme d'échanges officiels ou sur une base volontaire. Ils ont encouragé la multiplication des échanges et des interactions à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

10. Les ministres ont convenu que les enseignants devraient être hautement qualifiés et que leurs compétences devraient satisfaire aux exigences de sociétés novatrices et ouvertes à tous. Tous les professeurs devraient donner aux étudiants un enseignement de qualité et leur inculquer les valeurs civiques. Faire de l'enseignement un choix professionnel intéressant et actualiser les connaissances et les compétences des enseignants sont des défis auxquels il faut s'attaquer énergiquement.

11. Les ministres ont souligné la nécessité de mettre au point des systèmes complets d'éducation permanente, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Ils ont reconnu l'importance de la formation professionnelle chez les jeunes, hommes et femmes. L'éducation permanente renforce les liens entre l'apprentissage, la formation en entreprise et le marché du travail, de manière à ce que chacun tienne ses connaissances et ses compétences à jour.

12. Les ministres ont reconnu que les systèmes d'éducation devraient être axés sur le développement des facultés intellectuelles. Ils devraient être centrés non seulement sur la maîtrise du contenu, mais aussi sur la capacité de traiter, d'adapter et d'appliquer l'information et, surtout, sur l'évolution des connaissances.

13. Les ministres ont convenu que l'imposition de normes élevées dans les domaines des mathématiques, de la science, de la technologie et de l'apprentissage des langues étrangères donne un fondement solide aux sociétés éprises d'innovation. Ils ont donné leur appui sans réserve à l'échange de pratiques fondées sur la recherche.

14. Les ministres ont fait valoir que tous les niveaux d'enseignement devraient favoriser les aptitudes sociales et l'ouverture aux différences culturelles, ainsi que la connaissance et le respect des valeurs et de l'histoire des autres cultures et des autres sociétés.

15. Les ministres ont souligné qu'il est également crucial de favoriser une meilleure compréhension des titres de compétence obtenus en milieu scolaire ou extrascolaire. Ils ont encouragé l'échange d'information, la connaissance des pratiques et des traditions universitaires différentes selon les pays et la compréhension des mécanismes imposés par le marché du travail, pour la reconnaissance des titres de compétence.

16. Les ministres ont fait observer que l'amélioration de la compréhension des titres de compétence obtenus à l'étranger et l'acquisition des compétences linguistiques et interculturelles faciliteraient et accéléreraient l'intégration des immigrants et des migrants dans la société du pays d'accueil. L'apport des immigrants et des migrants à la société d'accueil sera portée au maximum s'ils peuvent occuper des emplois correspondant à leur formation, à leurs aptitudes et à leur expérience. Du même coup, les employeurs disposeront d'un plus grand bassin de personnes qualifiées.

17. Les ministres ont réaffirmé l'engagement de leurs pays respectifs à appuyer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne la fréquentation de l'école élémentaire jusqu'à la fin par tous les enfants et l'égalité des garçons et des filles devant tous les niveaux d'enseignement, et à aider les pays à atteindre les buts du programme de l'Éducation pour tous (EPT). La réalisation de ces objectifs et de ces buts passera par des approches intersectorielles et par des modalités de coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud.

18. Les ministres ont affirmé leur appui au rôle directeur que joue l'UNESCO dans la coordination des mesures visant la réalisation des buts de l'EPT. Ils ont convenu de continuer à soutenir l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'EPT, et réitéré l'Engagement du Sommet de Gleneagles, à savoir aider les pays bénéficiant de l'EPT à se doter de capacités durables et à trouver les ressources nécessaires pour poursuivre leurs stratégies d'éducation durables.

Conscients des défis et des possibilités devant lesquels les pays se trouvent en ce XXI^e siècle, les ministres ont réaffirmé l'importance du dialogue sur les politiques et du partage international de l'expérience et de l'expertise. Tous les pays pourront ainsi bâtir des systèmes d'éducation efficaces, novateurs et intégrateurs, qui permettront aux gens de s'accomplir sur le plan personnel, de vivre dans une société ouverte à tous dans laquelle ils se rendront utiles, et de travailler dans une économie mondiale.

Les ministres de l'Éducation des pays du G8 se sont félicités de la participation aux discussions des représentants de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine, de l'Inde, du Kazakhstan, du Mexique, de l'OCDE, de l'UNESCO et de la Banque mondiale.